

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

CONCOURS DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

- Session 2023 -

1- LE CADRE NATIONAL

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour l'ensemble de la France, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional par 6 centres de gestion, dont 4 métropolitains et 2 ultramarins.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs à l'ensemble des CDG organisateurs à l'exception du centre de gestion de Guyane qui dispose de sujets dédiés pour certaines épreuves en raison du décalage horaire.

La dernière session remonte à 2020, le concours ayant une périodicité d'organisation de trois ans. Les épreuves écrites avaient été reprogrammées en début d'année 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

Pour tenir compte de cette crise, le décret n°2021-572 du 10 mai 2021 supprime ou adapte temporairement des épreuves d'admission à certains concours d'accès à la fonction publique territoriale. Les épreuves facultatives d'admission du concours de bibliothécaire territorial (épreuve écrite de langue ou épreuve orale de traitement automatisée de l'information) sont ainsi suspendues depuis la session 2020. Ces épreuves seront de nouveau organisées pour la session 2026.

2- LE CONCOURS 2023 – AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le calendrier

Période de préinscription (dates nationales)	du 10 janvier au 15 février 2023
Période d'inscription (dates nationale)	du 10 janvier au 23 février 2023
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	23 mai 2023
Résultats d'admissibilité	5 juillet 2023
Épreuves orales d'admission	du 18 au 20 septembre 2023
Résultats d'admission	29 septembre 2023

Les principaux chiffres de la session 2023

Spécialité	Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit (en % des inscrits)	Admissibles (Seuil)	Présents à l'oral	Admis (Seuil)
Bibliothèques	Externe	10	186	104 (55,9%)	21 (11,13)	20	10 (11,93)
	Interne	5	78	58 (74,4%)	12 (13,6)	11	5 (14,00)
Total		15	264	162 (61,4%)	33	31	15

Le concours est ouvert uniquement dans la spécialité « Bibliothèques » car aucun poste n'est ouvert dans la spécialité « Documentation » cette session.

Le concours est organisé pour un total de 15 postes, un nombre identique à celui de la session 2020-21.

Le nombre total d'inscrits a diminué, passant de 430 en 2020-21 à 264. En même temps, le taux de présence a augmenté, atteignant 61,4% (contre 39,5% en 2020-21), et même 74,4% pour le concours interne. Cette tendance peut être expliquée par le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021, qui désormais interdit aux candidats de s'inscrire à un même concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion. Il en résulte que le nombre de candidats présents est presque semblable, passant de 170 en 2020-21 à 162 cette session. Alors que le nombre de présents était quasiment égal dans les deux voies en 2020-21, il est plus important en externe cette session.

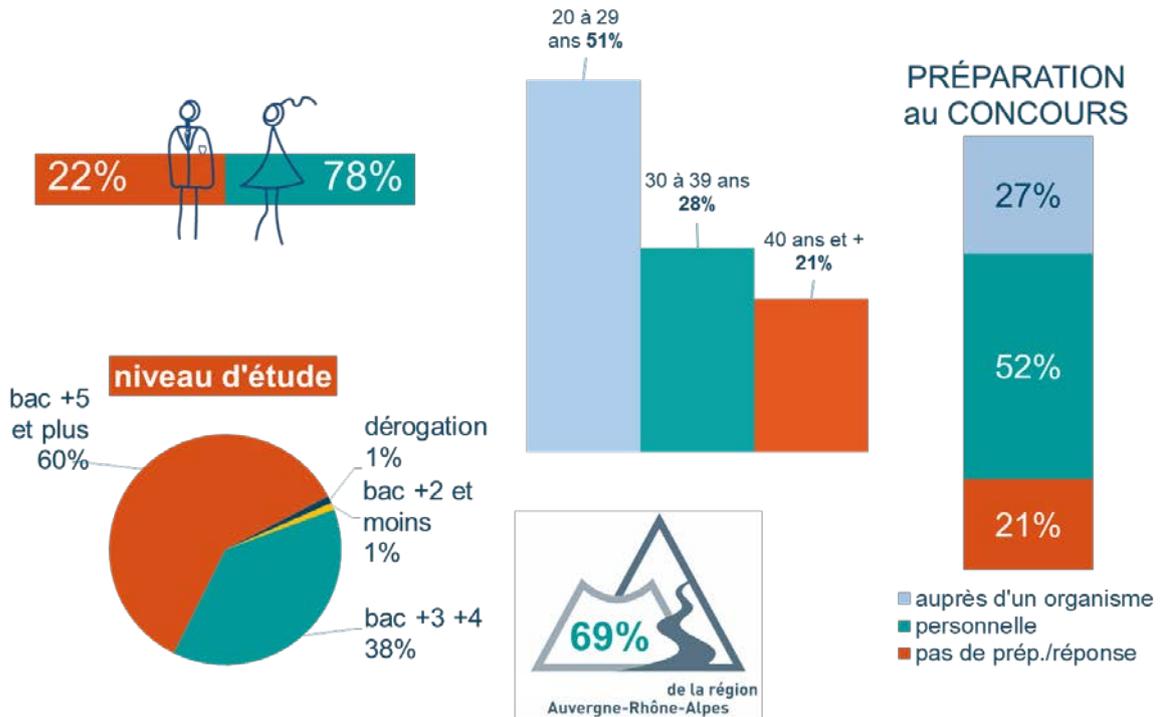
La sélectivité du concours demeure globalement élevée et toujours plus forte en interne bien qu'elle tende à s'équilibrer entre les deux voies : on compte 10,4 candidats pour un poste au concours externe et 11,6 candidats pour un poste au concours interne. En 2020-21, la sélectivité était nettement plus prononcée au concours interne (16,8 candidats pour un poste contre 8,6 en externe) en raison du nombre plus élevé de candidats présents dans la voie.

Le profil des candidats présents à l'écrit

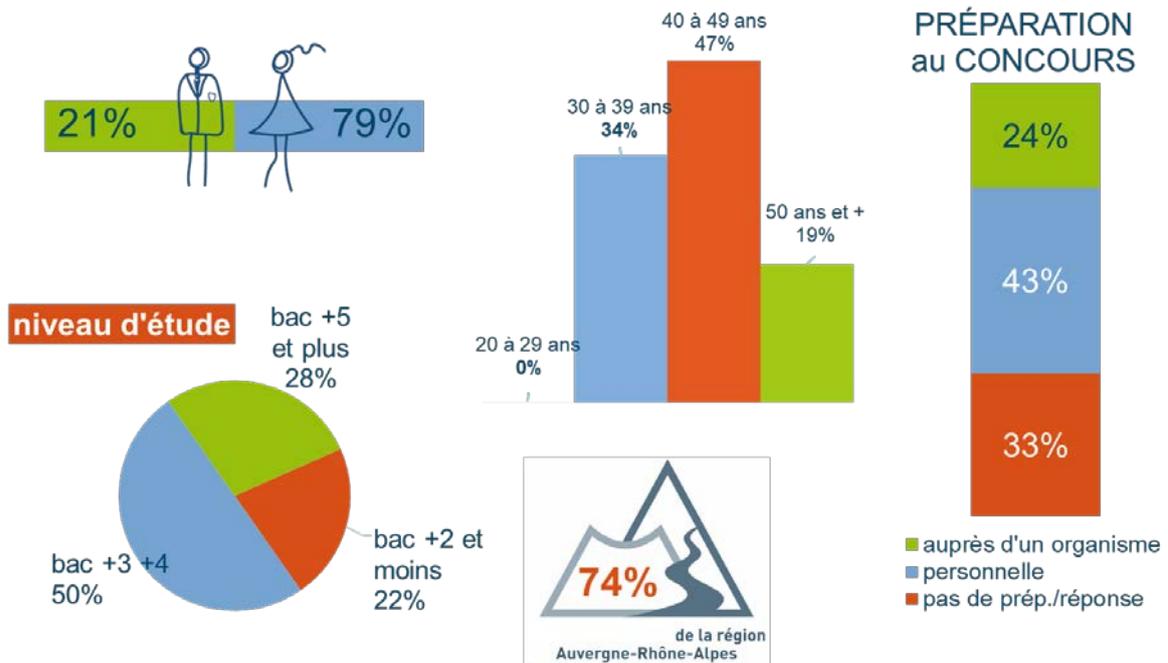
Les données suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : les femmes représentent 78 et 79% des candidats présents aux concours externe et interne. Cette proportion est stable par rapport aux précédentes sessions.
- **âge** : les moins de 39 ans représentent 79% des candidats au concours externe et 34% au concours interne.
- **niveau d'étude** : 60% des candidats du concours externe déclarent un diplôme de niveau master 2 ou doctorat et 38% de niveau bac +3 ou bac +4. La proportion est inversée pour le concours interne : 28% des candidats déclarent un diplôme de niveau bac+5 et 50 % un diplôme de niveau bac +3 ou bac +4.
- **origine géographique** : la majorité des candidats est domiciliée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (69% au concours externe et 74% au concours interne).
- **préparation au concours** : 79% des candidats du concours externe déclarent avoir suivi une préparation (52% de façon personnelle et 27% auprès d'un organisme). Au concours interne, 67% des candidats déclarent avoir suivi une préparation (43% personnelle et 24% auprès d'un organisme)

Profil des candidats externes



Profil des candidats internes



La composition du jury

Le jury de cette session 2023 est composé de 6 membres. Conformément aux dispositions réglementaires, il comprend, à parts égales, des représentants des trois collèges : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. La composition du jury respecte une proportion de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013). Le président du jury est M. Jacques Bonniel, Adjoint au maire Arts, culture et tourisme du 8^e arrondissement de la ville de Lyon.

3- LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites, qui se sont déroulées dans des locaux du cdg9 à Sainte Foy-lès-Lyon, ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. Les sujets complets sont en ligne sur le site des centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.cdg-aura.fr/concours/bibliothecaire>

Épreuve de composition dans la spécialité (concours externe ; durée : 3h ; coef. 2)

L'épreuve est dotée d'un programme réglementaire, reproduit dans la note de cadrage.

Le sujet de cette session est le suivant :

<p>Spécialité Bibliothèques : organisation des bibliothèques, bibliothéconomie, économie du livre, sociologie des pratiques culturelles</p>	<p>« Les réseaux de bibliothèques [...] ne prétendent [nullement] à une quelconque uniformité. Ce qui les rapproche en revanche [...] reste bien plutôt l'ambition commune d'une desserte qualitative de l'usager, l'aspiration générale à une offre de services à la fois étoffée et ciblée, au plus près des besoins des publics, soucieuse de leur émancipation. »</p> <p>En tant que bibliothécaire territorial, que pensez-vous de cette affirmation de David-Georges Picard, dans l'avant-propos à l'ouvrage <i>Les Bibliothèques dans les mutations territoriales</i> paru en 2019 ?</p>
--	---

Remarques des correcteurs :

La thématique des réseaux de bibliothèques est pertinente et d'actualité mais elle est très peu maîtrisée des candidats externes. La plupart d'entre eux ont une connaissance limitée de la manière dont les bibliothèques sont organisées sur le plan territorial, notamment en ce qui concerne la décentralisation, le rôle territorial des bibliothèques et les dispositifs associés. Les candidats abordent fréquemment le sujet des bibliothèques, mais ils négligent largement les réseaux de bibliothèques, et encore moins ils approfondissent cette notion pourtant au cœur de l'actualité de la profession, entre les réformes territoriales et la Loi Robert.

Les correcteurs relèvent donc deux écueils : le premier relevant d'une lecture trop rapide et de l'envie de montrer le plus de connaissances possibles sur les bibliothèques publiques et leur environnement, quitte à se précipiter; le second relevant d'un manque de connaissance sur les notions de réseau et de coopération, ainsi que sur les contextes territoriaux d'un point de vue administratif et politique.

Par conséquent, les enjeux du sujet ne sont pas bien saisis, ce qui conduit à un nombre important de hors sujets et à des compositions trop linéaires, descriptives, voire scolaires.

Toutefois, le formalisme de l'épreuve de composition est globalement bien maîtrisé. Dans l'ensemble également, la syntaxe et l'orthographe ne posent pas de difficulté, sauf quelques exceptions ; de même, le style rédactionnel est plutôt satisfaisant.

Étude de cas dans la spécialité (concours interne ; durée : 4 h ; coef. 3)

L'épreuve est dotée d'un programme réglementaire, reproduit dans la note de cadrage.

Spécialité Bibliothèques : aspects de la gestion d'une bibliothèque	Réflexion autour du déploiement d'un service d'échange et/ou de prêt d'objets autres que les livres ou documents audiovisuels au sein d'une nouvelle médiathèque.
---	---

Remarques des correcteurs :

Le sujet est dans l'actualité des bibliothèques, adapté au niveau du concours. Il est présenté de manière claire et les pièces du dossier sont pertinentes.

Sur le fond, la qualité est variable d'un candidat à l'autre. Certains candidats énoncent des généralités sur la démarche projet, sans apporter de réponse spécifiquement adaptée à la commande. Les documents sont bien exploités, mais assez peu de candidats font preuve d'originalité dans le traitement du sujet.

Sur la forme, les copies sont lisibles et témoignent d'une bonne maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. Le plan est le plus souvent clairement énoncé et présenté.

Note de synthèse par discipline

L'épreuve ne comporte pas de programme réglementaire. Le choix de la discipline est définitif à la clôture des inscriptions.

Le choix de la discipline « Lettres et sciences humaines » est largement prédominant (83% des inscrits).

CHOIX DE LA DISCIPLINE POUR L'ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE (CANDIDATS PRÉSENTS)

	Externe	Interne	Total
Lettres et sciences humaines	86	47	133
Sciences exactes et naturelles et techniques	10	7	17
Sciences juridiques, politiques et économiques	8	3	11

Les thématiques des sujets sont les suivantes :

<i>Concours externe (durée 4 h, coef. 2)</i>	Lettres et sciences humaines	Le rôle des chercheurs dans la mise en place des politiques publiques
	Sciences exactes et naturelles, techniques	Le métavers
	Sciences juridiques, politiques et économiques	Les impacts négatifs du tourisme
<i>Concours interne (durée 3h, coef. 2)</i>	Lettres et sciences humaines et sociales	Les droits culturels
	Sciences exactes et naturelles, techniques	Les « low-tech »
	Sciences juridiques, politiques ou économiques	Les nouveaux enjeux de la conquête spatiale

Remarques des correcteurs :

Les sujets, d'actualité, ont un caractère très concret tout en laissant place à la mise en perspective. Les dossiers apportent suffisamment d'éléments pour permettre aux candidats d'établir une note, même en ayant peu de connaissance des concepts abordés.

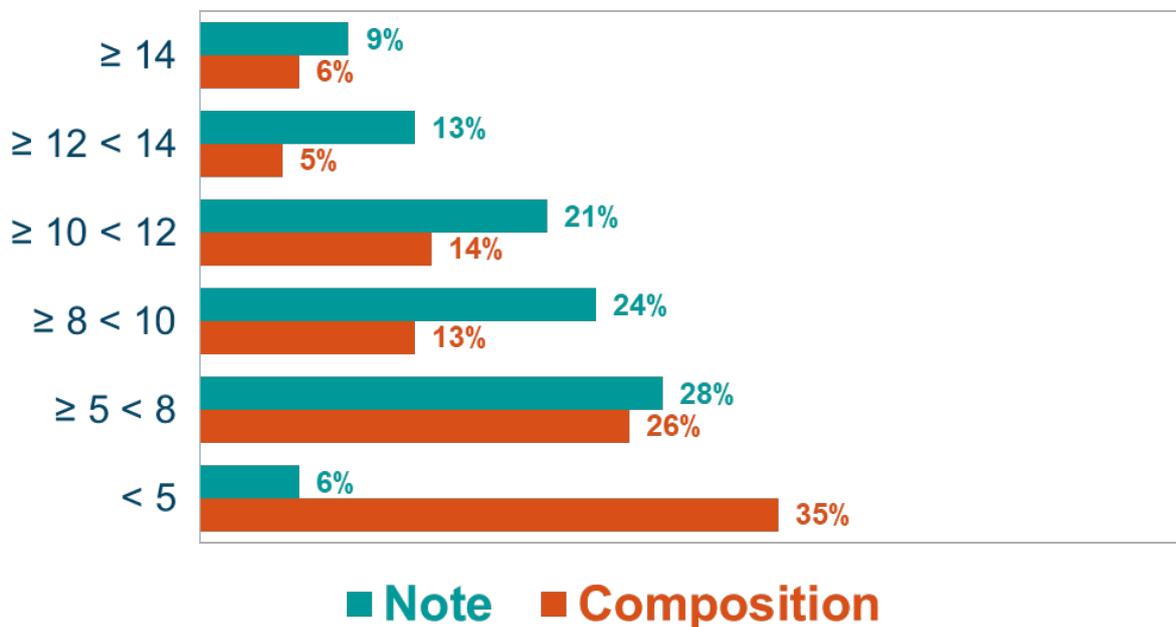
Le niveau des copies est hétérogène. De nombreux candidats se contentent de présenter un catalogue de citations ou d'exposer des informations sans cheminement dans l'appréhension du sujet ni mise en perspective. En revanche, d'autres candidats parviennent à présenter une note efficace, claire et structurée, présentée de manière problématisée, offrant ainsi une compréhension limpide et approfondie du sujet.

L'une des principales lacunes réside dans le formalisme, qui est souvent peu respecté (absence d'en-tête, de plan apparent...), entraînant des copies désorganisées et peu agréables à lire.

Les correcteurs conseillent aux candidats de prendre connaissance de la note de cadrage de l'épreuve qui précise les attendus sur le fond et la forme. Celle-ci est disponible sur le site des centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes :

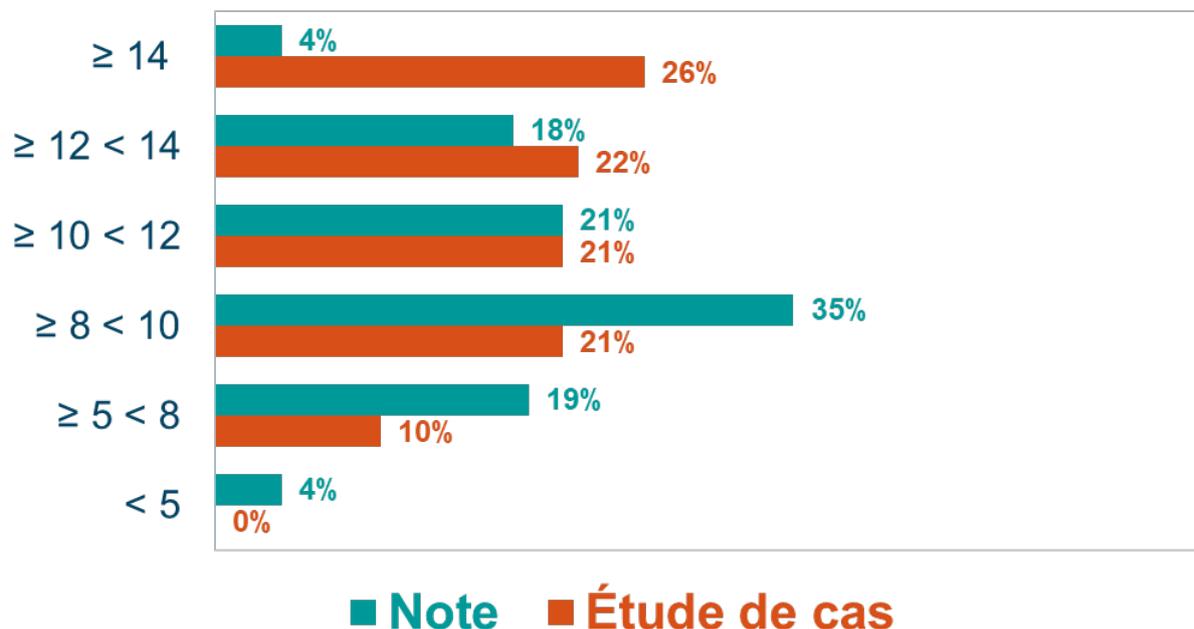
<https://www.cdg-aura.fr/concours/bibliothecaire>

Concours externe - notation (% arrondis)



EXTERNE					
	COMPOSITION	NOTE DE SYNTHÈSE (par domaine)			
		Lettres et sciences humaines	Sciences exactes et naturelles	Sciences juridiques et politiques	Total épreuve de note
≥ 14	6	8	1	0	9
≥ 12 < 14	5	10	1	2	13
≥ 10 < 12	14	16	4	2	22
≥ 8 < 10	13	21	1	3	25
≥ 5 < 8	26	25	3	1	29
< 5	35	6	0	0	6
Total copies	99	86	10	8	104
% < 5 (note éliminatoire)	35,35%	6,98%	0,00%	0,00%	5,77%
% ≥ 10	25%	40%	60%	50%	42%
Note la plus élevée	16,00	16,00	14,25	12,50	16,00
Note la plus basse hors 0	1,00	3,50	5,00	7,25	3,50
Note moyenne	6,96	8,98	9,78	10,06	9,14

Concours interne - notation (% arrondis)



INTERNE					
	ÉTUDE DE CAS	NOTE DE SYNTHÈSE (par domaine)			Total épreuve de note
		Lettres et sciences humaines	Sciences exactes et naturelles	Sciences juridiques et politiques	
≥ 14	15	1	0	1	2
$\ge 12 < 14$	13	8	1	1	10
$\ge 10 < 12$	12	10	2	0	12
$\ge 8 < 10$	12	18	2	0	20
$\ge 5 < 8$	6	8	2	1	11
< 5	0	2	0	0	2
Total copies	58	47	7	3	57
% < 5 (note éliminatoire)	0,00%	4,26%	0,00%	0,00%	3,51%
% ≥ 10	68,97%	40,43%	42,86%	66,67%	42,11%
Note la plus élevée	17,00	14,00	12,25	15,25	15,25
Note la plus basse hors 0	5,00	4,00	7,50	7,00	4,00
Note moyenne	11,47	9,40	9,43	11,67	9,53

L'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour délibérer et arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury, au vu des notes proposées, décide de ne pas opérer de péréquation des notes. Les notes sont ensuite définitivement arrêtées et le jury délibère sur les seuils d'admissibilité.

Au concours externe, dans la spécialité bibliothèques, le jury fixe un seuil à 11,13 sur 20 et déclare admissibles 21 candidats, pour 10 postes ouverts.

Au concours interne, dans la spécialité bibliothèques, le jury fixe un seuil à 13,60 sur 20 et déclare admissibles 12 candidats, pour 5 postes ouverts.

4- LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves facultatives d'admission du concours de bibliothécaire territorial (épreuve écrite de langue ou épreuve orale de traitement automatisée de l'information) sont toujours suspendues cette session en raison du décret n°2021-572 du 10 mai 2021 qui adapte temporairement les épreuves de certains concours d'accès à la fonction publique territoriale suite à la crise sanitaire.

Étant donné le nombre réduit de candidats à l'oral, l'épreuve de conversation à partir d'un texte a été conduite par le jury plénier (6 membres), comprenant deux représentants de chacun des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

L'épreuve de conversation à partir d'un texte (concours externe et interne - préparation : 30 mn, durée : 30 mn dont 10 mn environ de commentaires et 20 mn d'entretien - coef. 3)

Conformément à l'intitulé de l'épreuve, les textes sélectionnés par le jury portaient sur des grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale, sur les relations des bibliothèques avec leur environnement ou sur les principes généraux de l'organisation administrative de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale. Les textes permettaient d'apprécier l'aptitude du candidat à élaborer une réflexion structurée et une approche critique, son intérêt et sa motivation pour des problématiques qu'un futur bibliothécaire ne saurait ignorer, et sa capacité à les comprendre.

Le candidat disposait de 10 mn pour présenter son commentaire. S'ensuivait une conversation de 20 mn environ sur le texte ou l'exposé du candidat ainsi que sur l'exercice des missions d'un bibliothécaire territorial, les capacités à encadrer et la motivation du candidat.

Le jury souligne que la plupart des candidats ont su répondre aux attendus de l'épreuve, bien que certains aient eu des difficultés à commenter le texte et à hiérarchiser les arguments. Le jury conseille à ces candidats de se préparer à la méthode de l'épreuve et s'entraîner à l'exercice de conversation.

Le jury observe également que de nombreux candidats hésitent à prendre position sur certains points de vue. Il tient à rappeler qu'il peut exister plusieurs réponses correctes et il encourage ainsi les candidats à présenter diverses perspectives dès lors qu'elles sont étayées par des arguments. Il est attendu dans le cadre de cette épreuve que les candidats sachent se positionner et fassent preuve de leur capacité à produire une réflexion personnelle, sur des sujets en rapport avec des enjeux professionnels. A l'opposé, certains candidats ont proposé une lecture normative du texte par le biais de leur expérience personnelle. Le jury préconise aux candidats de prendre de la hauteur par rapport au texte.

Notation de l'épreuve de conversation avec le jury

	Externe	Interne
≥ 14	8	5
≥ 12 < 14	5	1
≥ 10 < 12	1	2
≥ 8 < 10	3	1
≥ 5 < 8	3	2
< 5	0	0
Total candidats présents	20	11
Candidats absents	1	1
% notes ≥ 10	70%	72,73%
Note la + élevée	17,00	18,00
Note la + basse (sauf 0)	6,00	6,00
Note moyenne	12,23	12,50
<i>Rappel 2020 reporté à 2021 :</i>		
<i>note moyenne</i>	10,35	11,82
<i>% notes ≥ 10</i>	65,00%	78,5%

L'admission

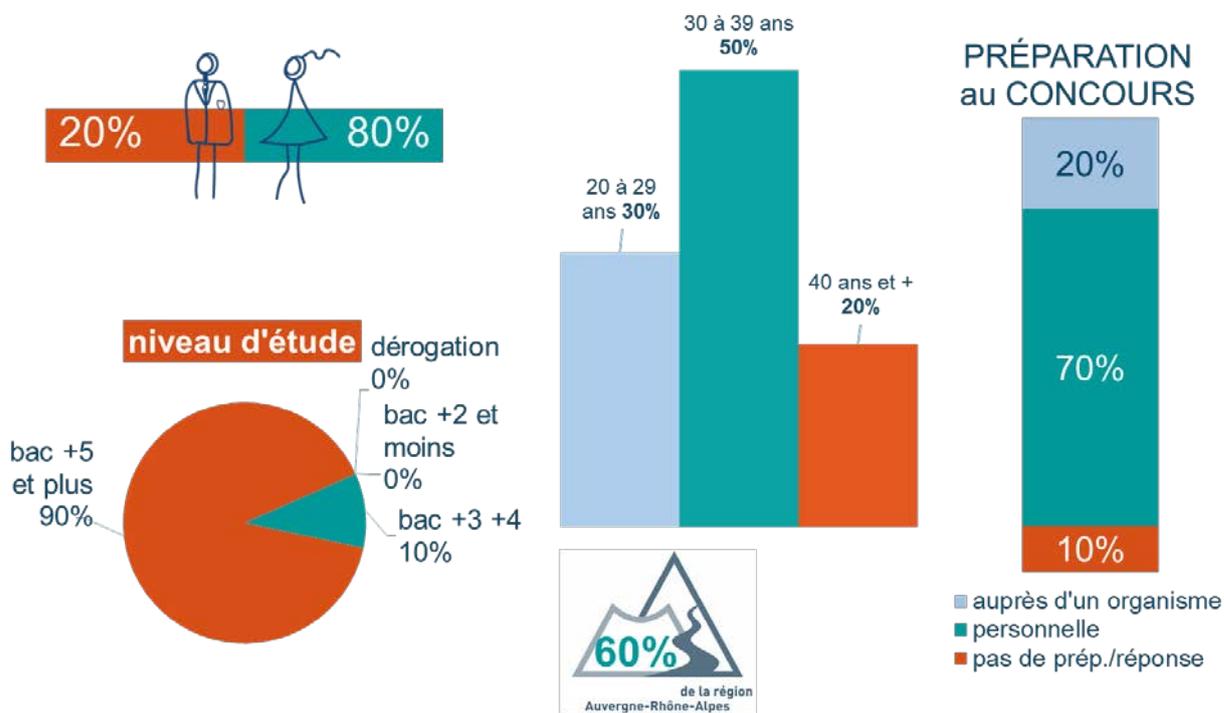
Le jury s'est réuni à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis. Après examen des notes et après en avoir délibéré, le jury arrête définitivement les notes. Au vu des résultats, il décide qu'il n'y a pas lieu de modifier la répartition des postes entre les deux concours comme l'y autorise le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

Le jury déclare admis 10 candidats au concours externe et 5 candidats au concours interne, en fixant les seuils d'admission respectivement à 11,93 sur 20 et 14,00 sur 20.

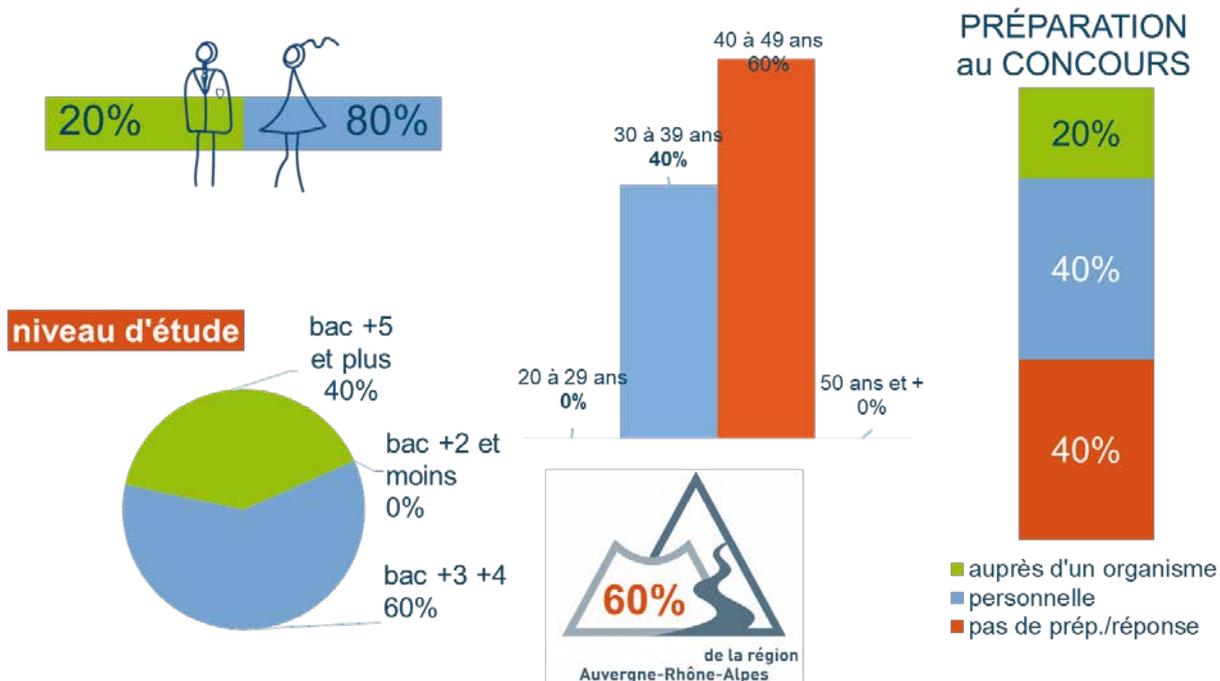
Le profil des lauréats

- **sexe** : les femmes représentent 8 lauréats sur 10 au concours externe et 4 sur 5 aux concours interne.
- **âge** : 80% des lauréats du concours externe ont moins de 40 ans. Au concours interne, les lauréats ont majoritairement entre 40 et 49 ans (60%).
- **niveau d'étude** : Le niveau de diplôme est une variable déterminante au concours, notamment au concours externe où 9 des 10 lauréats ont un diplôme bac+5. Au concours interne, les 5 lauréats ont au moins un diplôme bac+3, dont deux d'entre eux un diplôme bac+5.
- **origine géographique** : 60% des lauréats sont domiciliés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, à la fois pour le concours externe et pour le concours interne.
- **préparation au concours** : 9 des 10 lauréats du concours externe déclarent s'être préparés au concours (7 lauréats se sont préparés de façon personnelle et 1 lauréat a suivi une préparation auprès d'un organisme). Au concours interne, 3 des 5 lauréats déclarent s'être préparés au concours (2 lauréats se sont préparés de façon personnelle et 1 lauréat a suivi une préparation auprès d'un organisme).

Profil des lauréats externes



Profil des lauréats internes



5- Conclusion

En conclusion, le jury se félicite que le concours ait permis de sélectionner des candidats ayant su démontrer des qualités rédactionnelles mais aussi un esprit critique, une curiosité intellectuelle, des connaissances professionnelles avérées et un potentiel en matière d'encadrement.

La sélectivité du concours est confirmée, comme le soulignent les seuils d'admissibilité et d'admission élevés.

Enfin, le jury tient à remercier le Centre de gestion de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 10 octobre 2023

Le président du jury,

Jacques BONNIEL

Adjoint au maire Arts, culture et tourisme du 8^e
arrondissement de la ville de Lyon

